

Formalités préalables à la soutenance de la thèse :

La Commission des Thèses CLESCO-UT se réunit deux fois pour évaluer et valider les demandes de soutenances. Bien que les demandes soient dématérialisées par ADUM, la Commission des thèses travaille sur un dossier de thèse qui doit lui être transmis sous forme numérique **avant le vendredi midi précédant la réunion de la Commission des thèses** (tous les 1^{ers} lundis du mois). Le dossier comprend la ou les publication(s) acceptée(s) et le dossier de soutenance à remplir via ADUM (composition du jury), avec éventuellement les publications soumises ou le manuscrit de thèse. **Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais ne sera pas examiné par la commission.**

1ère réunion :

- Examen de la recevabilité de la thèse selon les critères suivants :
 - Un article incluant des résultats originaux issus des travaux de thèse, accepté en premier auteur dans une revue internationale à comité de lecture. Les articles acceptés mais qui n'incluent pas de résultats originaux (ex. description d'un protocole expérimental, revue de la littérature, report d'une méta-analyse de données, etc.) seront pris en compte pour la recevabilité, en complément de résultats originaux décrits et discutés dans un article soumis et/ou dans le manuscrit de thèse.
 - formation doctorale achevée (100 h minimum selon la répartition en vigueur à l'ED CLESCO).
- La thèse est rédigée en français. Elle peut être rédigée entièrement en anglais par dérogation de la Présidente de l'Université de Toulouse, avec les mêmes exigences qu'une thèse en français. La dérogation est à demander par le directeur de thèse et doit être obtenue avant la seconde réunion.
 - *Thèse sur articles* : 3 articles minimum, dont un accepté et deux soumis, remplacent toute la partie empirique du document. Une introduction (exposé de la thèse) et une conclusion (défense, discussion et mise en perspective de la thèse) sont indispensables et doivent compter respectivement 30 et 20 pages minimum. Deux pages de présentation en français doivent introduire chaque article.
 - *Note pour la thèse en anglais* : un long résumé d'une vingtaine de pages en français est demandé.
- Examen du choix des 2 (ou 3 dans certains cas, comme la présence d'un industriel) rapporteurs proposés par la direction de thèse : personnalités avec HDR (ou équivalence d'HDR pour les étrangers), hors site toulousain et sans publication commune avec le candidat.
- La Commission des thèses vérifie le choix de la spécialité et le titre de la thèse qui doit être explicite et pas trop long.
- La présidente de la Commission des thèses envoie une lettre aux rapporteurs leur demandant de lui retourner les rapports dans la semaine précédant la réunion suivante de la commission.

2ème réunion : (2 semaines au minimum avant la soutenance)

- Examen des rapports : les rapports sont lus en séance. La décision est prise d'autoriser ou non la soutenance.
- Validation du jury selon critères exposés dans la partie « Soutenance ».
- Validation de la date et de l'heure de soutenance qui doivent être précisées.
- La présidente de la Commission des thèses avise la direction de thèse de la décision de la commission et lui transmet copie des rapports de thèse.

Formalités administratives relatives à la soutenance :

- La présidente de la Commission des thèses CLESCO-UT fait parvenir l'avis de la commission, les rapports et la composition du jury à la scolarité du troisième cycle qui, après vérification de la conformité du jury, transmet à la Présidente de l'UT pour signature et publication de l'autorisation de

soutenance. Ces documents sont à transmettre 2 semaines avant la date de soutenance (délai de signature de 10 jours, courrier interne, publicité officielle).

- *Remarque* : Avant tout dépôt d'autorisation de soutenance, le ou la doctorant.e doit avoir procédé à son inscription administrative pour l'année en cours, à moins que la soutenance ne se fasse avant la fin de l'année civile.
- La présidente de la Commission des thèses envoie la convocation aux membres du jury.

Soutenance :

- La soutenance est publique et a lieu obligatoirement dans les locaux de l'Université de Toulouse, sauf dérogation spécifique du Président de l'Etablissement à demander.
- Composition du jury :
 - Le nombre des membres du jury est compris entre 4 et 8 dont au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères extérieures au site toulousain et pour moitié de rang A.
 - Le jury doit tendre à la parité homme-femme (au moins un membre féminin ou un membre masculin).
 - Le jury doit obligatoirement comprendre au moins un.e Professeur.e de l'UT ou assimilé.
 - La direction de thèse peut ne pas faire partie du jury.
 - La direction de thèse ne participe pas à la décision du jury, mais seulement à la soutenance et délibération.
- Aucune mention n'est délivrée
- Les documents de soutenance, à savoir deux feuilles d'émargement, le PV, l'autorisation de diffusion de la thèse et le rapport, sont à télécharger sur ADUM par la direction de thèse qui le remet au jury. Il sera rempli par le ou la Président.e du jury. Une fois remplis et signés, la direction de thèse dépose les documents au secrétariat du 3^{ème} cycle de l'Université de Toulouse via ADUM.